UNION SYNDICALE DEPARTEMENTALE CGT SANTE
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
42, Bd Victor Hugo – 04000 DIGNE-LES-BAINS
Portables : 06.74.59.14.52 ou 06.74.28.55.19
Mail : cgtsantesocial04@gmail.com

La formation doit rester un droit… pas une obligation… et encore moins un moyen de boucher des trous

Les professionnels de santé ont l'obligation, par le biais de la formation professionnelle, de faire valider leur obligation de DPC*, depuis les dispositions issues de la loi Bachelot de 2009. Ainsi, une partie du plan de formation et des financements correspondants sont détournés au profit de parcours DPC. De plus, depuis plusieurs années, les formations obligatoires et institutionnelles prennent une place toujours plus importante, privant les agents de formations individuelles (soit par ce qu'elles leurs sont refusées soit parce qu'ils n'en font pas la demande tellement le chemin pour l'obtention leur semble inaccessible et décourageant).

Ainsi, petit à petit les pouvoirs publics et les employeurs détournent le but initial de la formation qui est un droit pour chacun (CDD, stagiaires et titulaires) à pouvoir se former tout au long de sa vie.

Avec la mise en place des GHT*, deux menaces se rajoutent sur l'accès à la formation des agents :

- Mettre en place une mutualisation des moyens et un rôle central pour l'hôpital référent revient à réduire le pouvoir de décision de chaque établissement et réduire la prise en compte des besoins de formation des agents de chaque établissement
- Le risque de voir se multiplier les formations d'accompagnement à la mise en place des GHT pour les personnels de directions et d'encadrement, sur le budget du plan de formation, réduisant d'autant plus le nombre de formations individuelles des agents.

* DPC : Développement Professionnel Continu
* GHT : Groupements Hospitaliers de Territoire

De manière plus globale, avec les politiques d'austérité menée depuis plusieurs années, où l'humain est passé au second plan, on se rend compte que tous les moyens sont bons pour détourner l'argent de la formation professionnelle. Les annonces récentes de la ministre de la santé mettant en avant la volonté de ponctionner 300 millions d'euros en deux ans sur les fonds de l'ANFH sont purement scandaleuses.

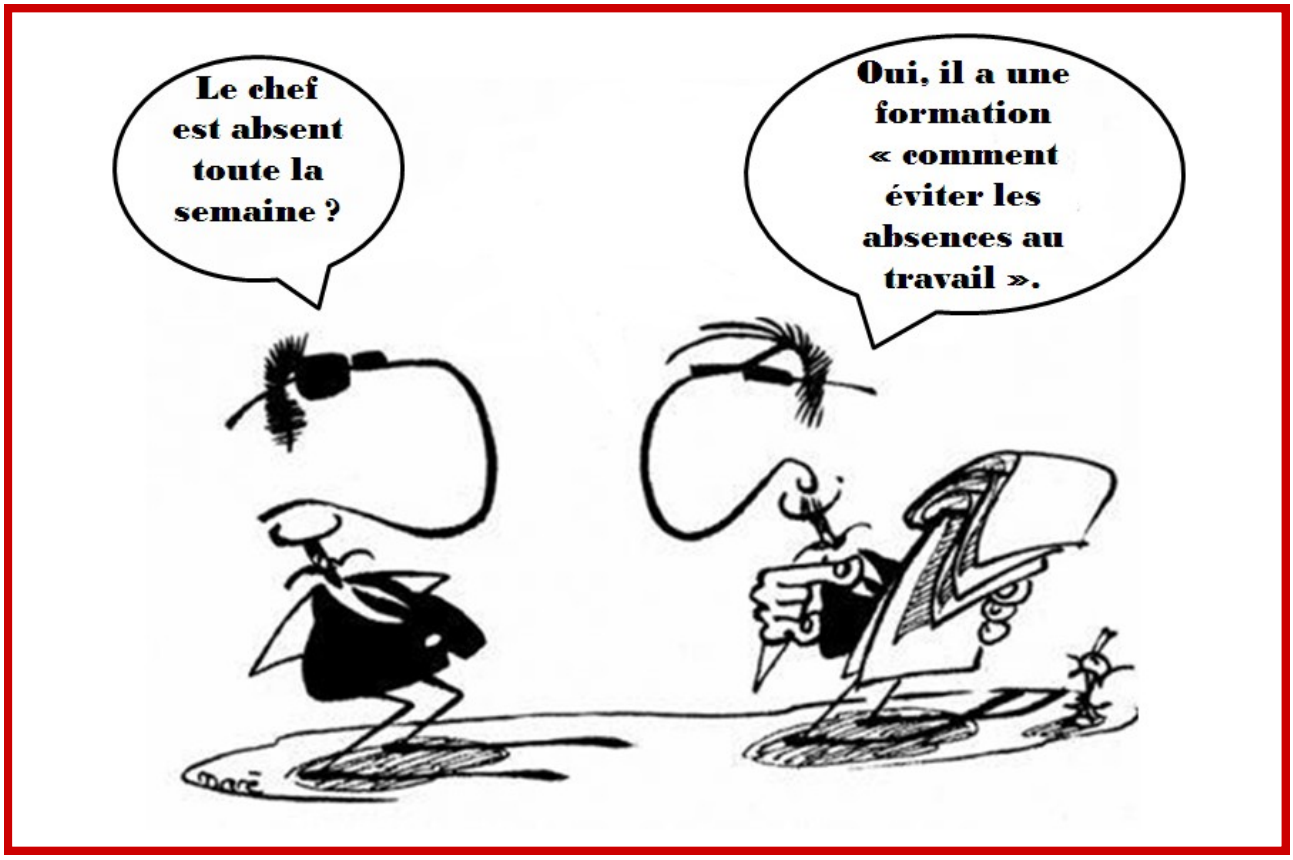

Pour rappel, la formation continue est un droit pour le personnel, et non une faveur qui leur serait accordée.
Un droit pour les titulaires, les stagiaires et les contractuels.

La formation continue fait partie du salaire socialisé des agents. Une partie du salaire est payé individuellement aux salariés, un salaire direct : le salaire net. L'autre partie formée des cotisations est versée par exemple aux caisses de Sécurité sociale (l'Urssaf) ou aux caisses de chômage (le pôle emploi). Ce versement dans « un pot commun » est conçu pour satisfaire des besoins en raison de la maladie, de formation, de la maternité, des charges familiales, du chômage, de l'invalidité, de la retraite, c'est un salaire indirect : le salaire socialisé, (appelé aussi salaire social, mutualisé, collectif…). Ce salaire socialisé est issu de la valeur créée par le travail de chaque agent.

La CGT restera vigilante sur la construction et la mise en application du plan de formation 2017 et demande dès à présent :

- **Une augmentation du nombre de formations individuelles**
- **Une augmentation des formations qualifiantes et des études promotionnelles**
- **Une notification des refus par écrit avec le motif explicité**
- **La facilitation des départs en formation (avances de frais, remplacement…)**
- **Plus de transparence dans le suivi du plan de formation (annulations, report, rajouts…)**

la cgt

Donnons de la force

À nos métiers

Je suis syndiqué, pourquoi pas vous ?

la cgt